

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DOME

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **27**

Procurations : **5**

Nombre de conseillers
absents : **1**

OBJET :
Tarifs municipaux
applicables à partir du
20 septembre 2023 –
Conservatoire Georges
GUILLOT

SEANCE DU MERCREDI 20 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 20 septembre 2023 à dix-neuf heures ;

Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le jeudi 14 septembre 2023 s'est réuni salle TOURNILHAC de la Mairie, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Lisa ASAR, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Thierry BARTHELEMY, Michelle MAGNOL, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Alp SERAP, Yoann BENTEJAC, Bernard DUNIAT, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et Philippe BARRAU Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Didier STURMA à David DEROSSIS,
Pascal THIRIOUX-RAUCOURT à Isabelle FUREGON,
Pepa CAENEN à Hélène BOUDON,
Christophe MANKA à Martine MUNOZ,
Farida LAID à Eric BOUCOURT,

Etaient absents ou excusés :

Bétul SIMSEK

Secrétaire de séance :

Pierre CONTIE

TARIFS MUNICIPAUX APPLICABLES A PARTIR DU 20 SEPTEMBRE 2023 – CONSERVATOIRE GEORGES GUILLOT

- **Vu** le Code Général des Collectivité Territoriales ;
 - **Vu** la délibération du 16/12/2019 actualisant le catalogue des tarifs municipaux ;
 - **Vu** la délibération du 08/06/2020 actualisant le catalogue des tarifs municipaux ;
 - **Vu** la délibération du 08/06/2020 sur les modalités de modifications des tarifs et de remboursement suite au Covid-19 ;
 - **Vu** la délibération du 15/12/2020 actualisant le catalogue des tarifs municipaux ;
 - **Vu** la délibération du 15/06/2021 actualisant le catalogue des tarifs municipaux ;
 - **Vu** la délibération du 07/12/2021 actualisant le catalogue des tarifs municipaux ;
 - **Vu** la délibération du 16/06/2022 actualisant le catalogue des tarifs municipaux ;
 - **Vu** la délibération du 31/12/2022 actualisant le catalogue des tarifs municipaux ;
-
- **Considérant** que les tarifs municipaux – Conservatoire Georges GUILLOT, selon les orientations du rapport d'orientation budgétaire ne font l'objet d'aucune revalorisation ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **Approuve** les tarifs municipaux – Conservatoire Georges GUILLOT, applicables à partir du 20 septembre 2023 ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance



Pierre CONTIE

Le Maire,



Stéphane RODIER